



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-90

ASSAINISSEMENT

26 – Signature de la convention avec GRDF relative à l'étude de la méthanation sur la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE (Convention n° 2020-08-27)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le jeudi 17 septembre 2020, s'est réuni le 23 septembre 2020 à l'espace Charles Aznavour d'Arnouville, situé avenue Paul Vaillant Couturier - 95400 ARNOUVILLE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat,

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le jeudi 17 septembre 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Dominique KUDLA, délégué de la commune de VILLERON

Nombre de présents : (52)

Dont (50) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine DE WALSH DE SERRANT et Jean-Yves THIN (Piscop), Thierry FELLOUS (Saint-Brice-Sous-Forêt).

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD (Bouqueval), Philippe SELOSSE et Jean-René FAIVRE (Ecouen), Ingrid DE WAZIERES et Mouhammad ABDOUL (Epiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoît JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Nordine HABIBECHE (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD et Gilles WECKMANN (Montsout).

Absent(e)s et représenté(e)s (7) :

CAPV : Éric BATTAGLIA (Ézanville) donne pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)
Valério MACCAGNAN (Attainville) donne pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Claude BONNET (Bonneuil-en-France) donne pouvoir à Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France)
Ramzi ZINAOUI (Garges-Lès-Gonesse) donne pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-Lès-Gonesse)
Marie-Claude CALAS (Bouqueval) donne pouvoir à Didier GUEVEL (Le Plessis-Gassot)
Gérard DREVILLE (Saint-Witz) donne pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)

CCCPF : Lionel LEGRAND (Mareil-en-France) donne pouvoir à Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France).

Présent(e)s sans droit de vote : (2)

CARPF : Éric MALLE (Ecouen)
Adéline COURTOIS (Vémars)

ASSAINISSEMENT

26 – Signature de la convention avec GRDF relative à l'étude de la méthanation sur la station de
dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE (Convention n° 2020-08-27)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le SIAH et GRDF ont choisi de travailler ensemble pour explorer les techniques de valorisation du dioxyde de carbone issu du processus de méthanisation, rejeté dans l'atmosphère.

La valorisation de ce gaz à effet de serre permettra d'optimiser les installations de méthanisation et rendrait encore plus vertueuse la filière du biométhane compatible avec une économie zéro carbone.

La valorisation du dioxyde de carbone permettrait la production d'un méthane de synthèse qui pourrait à terme être injecté dans les réseaux de distribution et s'inscrirait ainsi dans une logique d'économie circulaire.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de réalisation d'une étude de faisabilité technico-économique de la mise en place sur le site de BONNEUIL-EN-FRANCE d'un tel procédé permettant la valorisation, par méthanation biologique, du dioxyde de carbone émis par l'unité de méthanisation de la Station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE, gérée par le SIAH.

L'étude fera appel à des ressources aussi bien internes qu'externes en s'appuyant sur un prestataire bureau d'études spécialisé dans le développement de la méthanation. L'enveloppe prévisionnelle est estimée à 40 000 € HT, correspondant à la réalisation de l'ensemble de l'étude. GRDF s'engage à contribuer financièrement jusqu'à 15 000 € HT. Des demandes de subvention seront effectuées auprès de la Région Île-de-France et auprès de l'ADEME.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Roland PY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention n° 2020-08-27 avec GRDF relative à la réalisation d'une étude technico-économique pour un démonstrateur de méthanation biologique,

Considérant la nécessité d'autoriser le Président à signer la convention,

ASSAINISSEMENT
SIAH
26 – Signature de la convention avec GRDF relative à l'étude de la méthanation sur la station de
dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE (Convention n° 2020-08-27)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la convention n° 2020-08-27 avec GRDF relative à la réalisation d'une étude technico-économique pour un démonstrateur de méthanation biologique,
- 2- **Précise** que l'enveloppe prévisionnelle est estimée à 40 000 € HT, correspondant à la réalisation de l'ensemble de l'étude,
- 3- **Précise** que GRDF s'engage à contribuer financièrement jusqu'à 15 000 € HT,
- 4- **Précise** que des demandes de subventions seront effectuées auprès de la Région Île-de-France et de l'ADEME,
- 5- **Et autorise** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

À ARNOUVILLE, le mercredi 23 septembre 2020

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LES-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 28/09/2020
Affichée le : 29/09/2020
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.